

CONCOURS PHARMACIE

La première année de Pharmacie, prépare au concours en vue des études conduisant au diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Les candidats doivent justifier du baccalauréat français (pas de sectorisation géographique), soit du diplôme d'accès aux études universitaires. Toute autre candidature sera examinée par une commission de validation. Au vu des connaissances exigées pour mener à bien ces études, l'obtention d'un baccalauréat scientifique est conseillée.

Le nombre de reçus au concours est fixé annuellement par ARRÊTÉ MINISTERIEL - à titre indicatif les chiffres du concours 2009 sont pour 331 inscrits :

⇒ 102 places en Pharmacie

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les élèves en terminale doivent saisir obligatoirement leurs vœux par Internet sur le site : «<http://www.admission-postbac.org> » à partir du 20 janvier 2009 (se renseigner dans votre établissement)

Si vous souhaitez la filière pharmaceutique, choisissez en premier vœu « Pharmacie ». Veuillez vous connecter régulièrement sur ce site, (même après la proclamation des résultats du Baccalauréat) afin de suivre votre candidature et prendre connaissance des informations en vue de votre inscription.

Après les résultats du baccalauréat, les inscriptions administratives et définitives se dérouleront à la faculté de médecine et Pharmacie (1 rue Gaston Veil - NANTES au rez-de-chaussée haut) avec le paiement des droits universitaires et la délivrance de la carte d'étudiant.

La date de clôture des inscriptions se situe, en général, à la mi-juillet.

PIÈCES À FOURNIR (début juillet pour l'inscription définitive)**Le dossier devra obligatoirement être composé de :**

- son n° personnel d'INSEE appelé NIR ou n° de SECURITE SOCIALE attribué à la fin de la classe de terminale.
- son n° de INE ou BEA qui figure sur le relevé de notes du baccalauréat.
- la photocopie de la carte d'identité signée par l'étudiant.
- l'original du relevé des notes du baccalauréat + la photocopie de ce relevé.
- 1 photographie d'identité + 1 mini format.
- 5 timbres-poste tarif en vigueur (facultatif)
- la photocopie de l'attestation de RECENSEMENT MILITAIRE + Photocopie de la Journée d'Appel à la Défense, si vous l'avez effectuée.
- photocopie d'un justificatif du titre d'ayant droit, si l'étudiant est couvert par la *Sécurité Sociale de ses parents*, jusqu'au 30 septembre 2009 ou attestation carte vitale (notifiant les enfants à charge)
- pour les bacheliers des années antérieures, photocopies des notes de leurs études post-baccalauréat (ex : notes des classes préparatoires, écoles...)
- la notification d'attribution de Bourses + un RIB au nom de l'étudiant.
- 1 chèque à l'ordre de Mr. l'Agent Comptable de l'Université de Nantes.

Bourses et hébergement : ces demandes font l'objet d'un seul Dossier Social Etudiant (DSE). L'information concernant ce DSE est à retirer auprès de l'établissement où l'étudiant est inscrit (sinon vous pouvez le retirer au CROUS, 2 boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44072 NANTES Cedex). Prévoir une saisie courant Février et Mars sur Internet : www.crous-nantes.fr

NOTE IMPORTANTE : Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en 1^{ère} année de Pharmacie, qu'il y ait eu ou non présence aux examens.